

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AVRIL 2017**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX, Évelyne MURGER.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Olivier DEFAUT, Madame Dominique JAVOUREZ.

**SECRÉTAIRE** : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

A défaut, le compte-rendu du 31 Mars 2017, est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe que le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2017, dont l'ordre du jour était le projet éolien, sera approuvé lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Préalablement à l'ordre du jour, le Maire propose d'ajouter le point suivant : forêt communale : devis travaux parcelle 5. Aucun élu présent ne formulant d'objection, celui-ci sera donc présenté à la fin de la séance, préalablement aux questions diverses.

### **I° - TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'AUXON**

Le Maire rappelle l'historique portant sur le fonctionnement et l'entretien de l'Auxon. Le Syndicat de l'Auxon souhaite engager des travaux de restauration le long de l'A36, pour redonner une morphologie un peu plus naturelle. Ces travaux sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau ainsi que par l'APRR.

Une enquête publique a eu lieu avec des jours de permanences du Commissaire Enquêteur tant à la Mairie de Franxault qu'à la Mairie de Losne, les travaux prévus étant sur le territoire des deux communes. Celui-ci a relevé sur le registre d'enquête publique les observations des riverains, un rapport doit être établi et transmis au Préfet, qui rendra en dernier lieu, sa décision.

Il ressort qu'il serait préférable de mettre en place des enrochements en lieu et place des pieux pour le confortement de la rive gauche. Ce matériau a une durée de vie plus longue que celui proposé et plus solide, notamment en cas de crues. Il s'avère que par le passé, des enrochements ont été mis en place sur certains tronçons de l'Auxon et qu'à ce jour, ceux-ci sont toujours en place.

Le coût des matériaux pour l'enrochement serait plus important, mais par contre le coût de la main d'œuvre serait moindre par rapport à la pose de pieux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'accord pour la réalisation des travaux de restauration.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **Autoriser la réalisation des travaux de restauration morphologique de l'Auxon le long de l'A36.**
- **Favoriser la mise en place d'un enrochement en lieu et place des pieux, pour le confortement de la rive gauche, sous réserve de l'étude financière réalisée préalable sur le coût de ce matériau.**

### **II° - DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Martine BRICOUT, en date du 18 Avril 2017.

Il informe que celle-ci prend effet dès sa réception, soit le 19 Avril 2017 ; dès lors, Mme Martine BRICOUT perd sa qualité de conseillère municipale. D'autre part, la lettre de démission a été adressée à Madame la Préfète.

### III° PROJET ÉOLIEN

Pour faire suite à la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril dernier, le compte-rendu est distribué aux élus et sera approuvé lors de la prochaine séance, pour permettre à chacun d'y ajouter d'éventuelles observations ou remarques.

Le Maire informe que les conseils municipaux des communes de Bousselange, Pagny le Château, Chamblanc et Grosbois-les-Tichey ont délibéré favorablement sur le projet éolien. Le Conseil Municipal de Montagny-les-Seurre doit délibérer prochainement.

Actuellement, trois sites sont retenus pour les études d'opportunités sur les projets éoliens sur les territoires suivants :

- Val de Saône,
- Minot,
- Colombe-sur-Seine,
- Cérilly.

Concernant le projet sur le Val de Saône, un mât de mesure devra être implanté pendant environ un an, afin de conforter les données sur le gisement en vent. En cas de conclusions favorables sur le gisement en vent, les études environnementale, paysagère et acoustique seront engagées. Il sera décidé fin mai du lieu où celui-ci sera posé ainsi que de son orientation.

Le Maire précise qu'il sera très important de communiquer auprès des habitants pendant les différentes étapes tout au long de ce projet. Une réunion publique sera organisée préalablement à la pose de ce mât, avec l'intervention du Siceco pour répondre aux questions des administrés.

### IV° FORÊT COMMUNALE

Le Maire informe que lors du vote du budget primitif, les travaux en parcelle 2 de la forêt communale avaient été approuvés et votés pour un montant de 3.000,00 € hors taxes pour une superficie de 3 hectares.

Toutefois, suite à une réunion entre Mr René SCHEIDER et Mr Frédéric DONIUS représentant l'Office National des Forêts, il s'avère que celui-ci a proposé de réaliser les travaux en parcelle 5 qui sont plus urgents et donc, de reporter les travaux de la parcelle 2, sur l'année 2018.

Le Maire présente donc le devis afférent aux travaux de la parcelle 5, pour un montant de 4.746,41 €.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis afférent aux travaux sylvicoles en parcelle 5 de la forêt communale, pour un montant hors taxes de 4.746,41 € et de ne pas donner suite au devis de 3000 € pour la parcelle 2.**

### V ° QUESTIONS DIVERSES

#### **Journée de nettoyage :**

La journée de nettoyage est prévue le Samedi 6 Mai, rendez-vous est donné à 8 h 00 sur la place de la Mairie. Les travaux à réaliser sont les suivants : transfert du toboggan de la maternelle au pôle scolaire, élagage des platanes rue de l'Aigle de Meaux et des arbres Place du Bois de la Dame, peinture passage piéton et bac à fleurs, sapin du presbytère à couper.

Évelyne MURGER informe qu'elle a demandé un devis auprès de l'Entreprise FEVRE VIELLARD pour le ramassage et l'enlèvement des feuilles de platanes de la Rue de l'Aigle de Meaux. D'autre

part, il sera demandé également auprès de la Mairie de Losne, le coût éventuel de la mise à disposition des services techniques et de leur matériel pour procéder à ces travaux.

### **Fête patronale :**

Ensuite de la dernière réunion du Conseil Municipal, Magalie SCHOLLAERT a rencontré le Président du Foyer Rural des Ouillottes, lequel lui a confirmé que le foyer organisait les jeux interquartiers le samedi après-midi.

L'apéritif à la sortie de l'office religieux, sera offert par le foyer rural et par la municipalité.

La journée se terminera par un repas pris en commun dans le parc Aubry où des barbecues seront mis à disposition des convives.

Le Dimanche, en parallèle de la fête patronale, le Foyer Rural organise un vide-greniers.

### **Festivités du 14 Juillet :**

Magalie SCHOLLAERT propose deux variantes pour le repas qui sera cette année, organisé le midi du 14 Juillet, à l'extérieur sous chapiteau si la météo le permet :

- 1<sup>ère</sup> proposition : entrées composées réalisées par les élus, jambon à la broche, fromages, salade et dessert.
- 2<sup>ème</sup> proposition : salades composées, cuisson de poulets et jambonneaux par une professionnelle à l'aide d'une rôtissoire, fromages, dessert. Le coût de la prestation pour la cuisson est de 6 €/personne (jambonneau + poulet + accompagnement de légumes), ou 5 €/personne (jambonneau ou poulet + accompagnement de légumes).

La deuxième proposition semble intéressante et permet d'une part aux élus, de partager le moment de convivialité autour de ce repas avec les habitants et d'autre part, de laisser également du temps aux élus dans l'après-midi pour proposer diverses animations : jeux de quilles, etc...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la deuxième proposition avec la formule suivante : apéritif et gâteaux salés, jambonneau et son accompagnement de légumes ( menu adultes) et poulet et ses légumes (menu enfants), fromages ou fromage blanc, vacherin glacé. Les vins seront achetés auprès de la Cave de Bourgogne.**

### **Travaux logement locatif :**

Le Maire informe que les travaux dans le logement locatif (ancien périscolaire) sont en cours. Mr CLAIR locataire du presbytère a posé sa candidature pour la location de ce logement, dont le loyer est fixé à 450.00 € mensuels. Un contrat de location sera établi avec ce dernier prochainement, pour une entrée dans les lieux à compter du 1<sup>er</sup> Juillet.

Le logement du presbytère qui deviendra dès lors vacant, a fait également l'objet d'un dépôt de candidature pour sa location, par Mme MANOUVRIER Linda, qui est déjà résidente sur la Commune. Au vu des documents présentés, la candidature de Mme MANOUVRIER est retenue. Un contrat de location sera également signé avec cette dernière, moyennant un loyer mensuel de 750.00 €, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

### **Transports scolaires :**

Magalie SCHOLLAERT a assisté dernièrement à la réunion sur l'organisation des transports scolaires à la rentrée de septembre, pour l'année scolaire 2017/2018.

Il s'avère que la compétence des transports scolaires qui était auparavant à la charge du Département, sera à compter de l'automne 2017, à la charge de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le coût moyen annuel, pour le transport scolaire en Côte d'Or, pour un enfant, s'élève à 1.166 € en 2017.

En raison du passage de cette compétence à la région, une uniformité entre les départements qui la composent est recherchée. À ce jour, certains n'ont pas d'accompagnateur dans les bus transportant les maternelles et primaires, certains comme la côte d'Or ont leurs transports scolaires gratuits pour les familles, d'autres sont déjà payants...

Dès lors, la Présidente de la Région Bourgogne-Franche Comté, Mme DUFAY a annoncé qu'à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, les familles auront à supporter un coût d'environ 6 à 10 % du coût total du service sachant que la participation au niveau du coût par enfant pour les collectivités sera toujours maintenue. En Côte-d'Or, la somme pourrait atteindre 120.00 € par élève.

Magalie SCHOLLAERT précise qu'il y a actuellement une pétition en ligne sur le site du Conseil Départemental de la Côte d'Or, lancée par son Président, Mr François SAUVADET pour exiger :

- Le maintien de la gratuité des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or.
- Le maintien et la qualité du service : accompagnateurs dans les bus, transport méridien...

Les signatures recueillies par cette pétition seront ensuite adressées à la Présidente et au Vice-Président, de la Région Bourgogne Franche Comté.

Magalie SCHOLLAERT informe qu'elle a mis à disposition des familles du village, cette pétition en ligne sur Facebook. Jean-Paul VIVIEN procédera également à l'insertion de celle-ci sur le site internet de la Mairie.

#### **Drapeau des anciens combattants :**

Un devis est en cours pour la maquette du drapeau des anciens combattants de Franxault. D'autre part, l'Entreprise GIRAUDET procède actuellement à l'inscription du nom de Mr BILLARD sur le monument aux morts.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 00.*